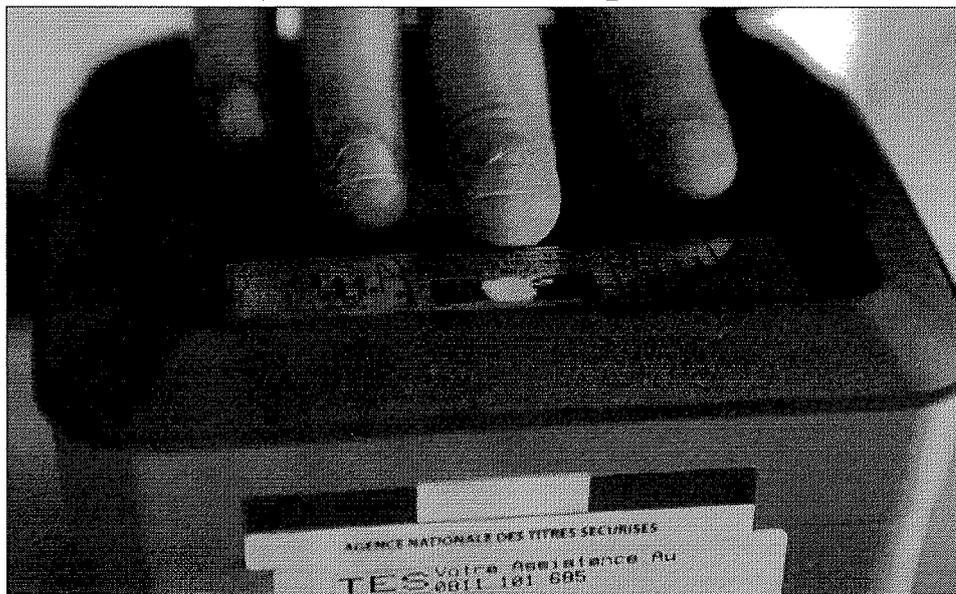


RÉGION DIJONNAISE ADMINISTRATION

Carte d'identité : la future réforme passe mal



■ Seules quatre mairies de la région dijonnaise sont équipées d'une station biométrique comme celle-ci.

Photo d'archives Philippe BRUCHOT

Agence Région dijonnaise
7 boulevard Chanoine-Kir,
21000 Dijon

Téléphone
Rédaction : 03.80.42.42.24

Mail
lbpredacrdi@lebienpublic.fr

Web
www.bienpublic.com/
edition-tille-vingeanne
www.bienpublic.com/
edition-la-plaine-la-saone

Facebook
www.facebook.com/
BienPublicTilleVingeanne
www.facebook.com/
BienPublicLaPlaineLaSaone

Les démarches administratives pour obtenir une carte d'identité devraient bientôt évoluer. Elles se feront uniquement dans les mairies équipées d'une station biométrique. En région dijonnaise, elles ne sont que quatre. Les élus s'inquiètent de la perte de ce service de proximité.

Le concept n'est pour l'instant qu'en phase de test, en Yvelines, et prochainement en Bretagne. Mais d'ici fin mars, la nouvelle procédure d'établissement de la carte nationale d'identité devrait se généraliser dans tout le pays. Celle-ci intervient dans le cadre du mégafichier baptisé "Titres électroniques sécurisés" (TES). Seules les mairies munies de ces fameuses stations, utilisées pour l'établissement des passeports, pourront faire ou renouveler les cartes d'identité. Elles sont vingt en Côte-d'Or ; seulement quatre sur le

territoire de la région dijonnaise : Auxonne, Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Seine-l'Abbaye et Is-sur-Tille. Il faudra donc se déplacer dans ces communes pour une carte d'identité. Certains maires, comme Nicolas Urbano, à Fontaine-Française, n'ont pas tardé à réagir : « Je suis révolté ! C'est un système qui marche encore dans nos communes et on supprime tout. Cela va encore enclaver les territoires ruraux. Et comment vont faire les personnes âgées et ceux qui n'ont pas de moyen de locomotion ? », regrette l'élu, qui souligne que dans sa commune d'environ 1 000 habitants, « trois dossiers de demandes de carte d'identité sont traités en moyenne, par semaine ».

Réactions mitigées chez les habitants

Du côté de Genlis, dont les habitants devraient se déplacer jusqu'à Auxonne, le maire Vincent Dancourt fait aussi la grimace. « Quand j'ai eu cette

“ J'ai demandé à pouvoir bénéficier d'une cabine biométrique. ”

Vincent Dancourt, maire de Genlis

information, j'ai demandé à mes services de prendre contact avec la préfecture pour en savoir plus, et j'ai demandé à pouvoir bénéficier d'une cabine biométrique. Pour moi, ce serait difficilement compréhensible qu'une commune centre, d'un canton comme Genlis, ne puisse pas faire bénéficier ses administrés de ce service. Et cela concerne aussi ceux des communes voisines. » Parmi les habitants de ce canton, les réactions sont mitigées. « Je trouve dommage qu'on doive se déplacer pour faire des démarches administratives. Ce serait bien que Genlis s'équipe », estime Yannick Droyer, de Genlis. Un avis nuancé par Henri, un autre habitant : « C'est clair que c'est un service qui disparaît, mais s'il faut se déplacer une fois en quinze ans, ça ne me gêne pas plus que ça ». Quant à Vincent Frascolla, de Longchamp, et Elisabeth Chopré, de Pluvault, ils pensent avant tout « aux personnes âgées qui ont du mal à se déplacer ». Du côté de la préfecture, on assure qu'il « n'est pas prévu d'équiper plus de communes en dispositif de recueil. Les communes déjà équipées pour les passeports permettent une répartition équilibrée sur l'ensemble du département ».

Fabrice Sirlin

L'Association des maires de France réagit

Les présidents des associations des maires et présidents d'intercommunalités de la région Bourgogne-Franche-Comté (AMF) se sont réunis le 24 novembre. Dans un communiqué, ils soulignent que « l'éloignement pour le citoyen des structures administratives compétentes [...] a été vivement déploré. De plus, les délais de leur mise en œuvre ont été jugés très courts (généralisation prévue pour mars, après expérimentations lancées en novembre 2016). Comprenant le double objectif de lutte contre la fraude [...] et d'économies recherchées par l'État, les présidents des AMF de Bourgogne-Franche-Comté n'acceptent pas, pour autant, ni d'être mis devant le fait accompli, ni cet affaiblissement supplémentaire de la commune, couplé à une réduction du service à la population [...] ».